

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HOMME
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 janvier 2014

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 22 janvier 2014, s'est réuni en session ordinaire à Plazac sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

Nombre de conseillers en exercice : 70 Présents : 58 Votants : 63

Présents : Patrick GOURDON, Claudine CATINEL, Alain ARNAUD, Thierry PERRARO, Jean-Louis LACHEZE, Muriel DESBORDES GARRIGOU, Anne ROGER, Sylvie COLOMBEL *remplace Annie DROUILHET*, Jean-Paul BOUET, Marie-Claude RUAUD, Michel BOUINET, Gérard LABROUSSE, Michel BLONDEAU, Jean-Pierre BARSE, Serge LEONIDAS, Jean MONTORIOL, René ROUSSEAU, Philippe LAGARDE, Gérard BRUN, Jean-Pierre LAVAL, Marcel POIRIER, Pierre ROUX, Véronique SAUPIN *remplace Gilles MUHLACH*, Gérard DEZENCLOS, Jeanine LACOSTE, Christian CARRARD, François CASTANG, Ludovic MARZIN, Nathalie FONTALIRAN, François LABATUT, Bernard ROYE, Robert DELBARY, Christian CHEVALIER, Georges MAZEAU, Michèle DELMARES, Jacques PICHON *remplace Lucie LACOSTE*, Eric BARBIER, Christian PORTE, Jean-Paul QUENTIN, Maurice FONTALIRANT, Jean-Paul DUBOS, Régis ROBERT, Jean-Pierre LACOSTE, Jean-Claude ROUGIER, Anita JARDEL, Gé KUSTERS, Georges LABROUSSE, Jean-Paul SIMON, Bernard BAGNAUD, Michèle VALETTE *remplace Jean-Pierre LAGARDE*, Claude FAURET, Sylvie AUDIBERT, Charles SCHAUER, Serge RICHARD, Michel TALET, Joël CARBONNIERE *remplace Jean-Claude LACOMBE*, Nathalie MANET CARBONNIERE, Mireille CALVO.

Absents, Excusés : Frédéric BEUSSE, Jérôme ALLARD, Danielle SAUTIER (pouvoir à Jean-Paul BOUET), André LEDUC (pouvoir à Jean-Pierre BARSE), Jean-Marc QUILLET (pouvoir à René Rousseau), Laurent MATHIEU (pouvoir à Ludovic MARZIN), Marie-France PEIRO, Eric ROUZOUL, Claude VILATTE, Vincent GEOFFROID, Jean-François AUTEFORT, Guillaume ARCHAMBEAU (pouvoir à Serge RICHARD).

Secrétaire de séance : Christian CHEVALIER.

Monsieur le Président passe la parole à Robert DELBARY qui accueille les membres du conseil communautaire à Plazac.

Monsieur Le Président rappelle que les conseillers ont été destinataires du compte-rendu de la séance précédente, aucune observation n'étant faite au sujet de ce document, il propose à l'assemblée de valider le compte rendu de la réunion du 9 janvier 2014 qui s'est déroulée à Fleurac.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente réunion et demande au conseil l'ajout d'un point relatif au portage de l'espace de travail partagé créé à Montignac.

- **Comptes administratifs et comptes de gestion de la CC Vallée de la Vézère et de la CC Terre de Cro-Magnon**

2014 25 : Vote du Compte Administratif Budget Principal 2013 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère

Monsieur Jean-Louis LACHEZE, Vice-président, présente et commente le compte administratif 2013, Nathalie MANET CARBONNIERE s'étant retirée de la séance.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Compte administratif et les résultats 2013 ;

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2012		190 767.92	66 188.26	
Opérations 2013	2 597 315.10	2 830 973.05	642 786.10	1 781 648.38
Résultat de clôture		424 425.87		1 072 674.02

2014 29 : Compte administratif 2013 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère

Monsieur Serge RICHARD, Vice-Président, présente et commente le compte administratif 2013.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Compte administratif et les résultats 2013 ;

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Précise qu'aucun reste à réalisé n'est inscrit ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2012		6 521.41	1 405.49	
Opérations 2013	66 687.08	59 432.48	5743.79	7005.49
Résultat de clôture	733.19		143.49	

2014 33: Vote du Compte Administratif Budget Annexe 2013 ZAE CCVV

Madame Nathalie FONTALIRAN, Vice-Présidente, présente et commente le compte administratif 2013.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Compte administratif et les résultats 2013 ;

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Précise qu'aucun reste à réalisé n'est inscrit ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2012		30 198.52	21 329.00	
Opérations 2013	29 729.00	21 329.00	21 329.00	21 329.00
Résultat de clôture		21 798.52	21 329.00	

2014 27: Vote du Compte Administratif Budget Principal 2013 Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon

Madame Marie-Claude RUAUD, Vice-présidente, présente et commente le compte administratif 2013, Philippe LAGARDE ayant quitté la séance.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Compte administratif et les résultats 2013 ;

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2012				12 455.22
Opérations 2013	2 114 470.61	2 210 638.82	235 319.97	247 775.19
Résultat de clôture		96 168.21		20 383.22
Restes à réaliser			37 400.00	38 733.00
Résultats définitifs		96 168.21		21 716.22

2014 31 : Vote du Compte Administratif Budget Annexe 2013 SPANC CCTCM

Madame Marie-Claude RUAUD, Vice-Présidente, présente et commente le compte administratif 2013.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Compte administratif et les résultats 2013 ;

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Précise qu'aucun reste à réaliser n'est inscrit ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2012		7 404.39		4 481.57
Opérations 2013	77 826.61	71 048.00	567.91	12 932.11
Résultat de clôture		625.78		16 845.77

2014 26, 28, 30, 32 et 34 : Vote des comptes de gestion de l'exercice précédent

Monsieur le Président informe l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Receveur en poste à Montignac et par celui du Bugue et que les comptes de gestion établis par ces derniers sont conformes aux comptes administratifs de la collectivité.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte les comptes de gestion des Receveurs.

- **TOURISME**

2014 35 : Budget Primitif 2014 de l'EPIC Office de Tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère

Le comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère a voté son budget primitif 2014 en date du 17 décembre 2013. Monsieur Gérard Labrousse, Vice-président en charge du tourisme présente les prévisions qui s'établissent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Chap.	Libellé	Primitif 2014	Chap.	Libellé	Primitif 2014
011	Charges à caractère général	82 100	70	Vente de produits fabriqués	86 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	356 100	74	Subventions d'exploitation	82 500
65	Autres charges de gestion	33 000	75	Autres produits de gestion	305 000
66	Charges financières	0	77	Produits exceptionnels	0
67	Charges exceptionnelles	0	002	Report excédent de fonctionnement	0
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0	042	Opérations d'ordre	25 000
022	Dépenses imprévues	0			
023	Virement à la section d'investissement	0			
042	Opérations d'ordre	27 300			
TOTAL		498 500	TOTAL		498 500

Section d'investissement :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Chap.	Libellé	Primitif 2014	Chap.	Libellé	Primitif 2014
20	Immobilisations incorporelles	14 000	13	Subvention d'investissement	0
21	Immobilisations corporelles	13 300	16	Emprunts	25 000
040	Opérations d'ordre	25 000	021	Virement de la section de fonctionnement	
			040	Opérations d'ordre	27 300
TOTAL		52 300	TOTAL		52 300

BUDGET ANNEXE**Section de fonctionnement :**

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Chap.	Libellé	Primitif 2014	Chap.	Libellé	Primitif 2014
011	Charges à caractère général	120 200	70	Vente de produits fabriqués	188 200
012	Charges de personnel et frais assimilés	68 000	74	Subventions d'exploitation	0
022	Dépenses imprévues	0			
023	Virement à la section d'investissement	0			
042	Opérations d'ordre	0			
TOTAL		188 200	TOTAL		188 200

Section d'investissement :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Chap.	Libellé	Primitif 2014	Chap.	Libellé	Primitif 2014
20	Immobilisations incorporelles	0	13	Subvention d'investissement	0
21	Immobilisations corporelles	0	021	Virement de la section de fonctionnement	0
020	Dépenses imprévues	0	040	Opérations d'ordre	0
TOTAL		0	TOTAL		0

Ce budget primitif prévoit le versement, par l'EPCI Communauté de Communes Vallée de l'Homme, d'une subvention de fonctionnement au budget principal à hauteur de 70 000 € représentant environ 10,60 % du budget total voté.

Conformément au Code du Tourisme et à l'article 8 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Lascaux vallée Vézère, le conseil communautaire doit être saisi à fin d'approbation.

Monsieur Le Président propose d'approuver le BP 2014 de l'EPIC Office de Tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget primitif principal 2014 de l'EPIC Office de Tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère,
Approuve le budget annexe 2014 de l'EPIC Office de Tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère.

2014 36 : Convention d'objectifs entre la CCVH et l'EPIC de Tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère

Monsieur le Président passe la parole à Gérard LABROUSSE, Vice Président en charge du Tourisme. Il expose à l'assemblée la proposition de passer une convention d'objectifs entre la communauté de communes de la Vallée de l'Homme et l'office de tourisme intercommunal. Les objectifs de cette convention sont les suivants : définir les missions et objectifs que la CCVH confie à son office de tourisme. Gérard LABROUSSE donne lecture de la convention à l'assemblée et rappelle l'objectif de classement à terme de l'office de tourisme.

Philippe LAGARDE précise qu'il s'agit de la reprise des deux anciennes conventions.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Autorise le Président à signer la convention avec l'EPIC Office de Tourisme intercommunal Lascaux Dordogne Vallée Vézère.

Précise que cette convention est annexée à la présente délibération.

- **ENFANCE**

2014 37 : Modification des règlements de fonctionnement de l'ensemble des structures

Compte tenu de la fusion, il est nécessaire de modifier l'ensemble des règlements de fonctionnement des structures d'accueil. En effet, il faut prendre en compte la nouvelle structure « Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme » en tant qu'organisme gestionnaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à m'unanimité,

Approuve les nouveaux règlements et **autorise** le Président à les signer.

2014 38 : Tarification des services :

Accueils Extrascolaires de Montignac, d'Aubas.

Q.F	JOURNEE	DEMI-JOURNEE S/REPAS
Plancher	2.00 €	1.00 €
0 - 400	3.00 €	2.00 €
401 - 622	4.70 €	2.50 €
623 - 1000	7.70 €	4.00 €
1001 - 1400	8.00 €	4.00 €
Plafond	10.00 €	4.50 €
Régimes Spéciaux	11.70 €	5.00 €

Accueils Extras Rouffignac Saint-Cernin

Q.F	JOURNEE	DEMI-JOURNEE S/REPAS
0 à 326*	6.99 €	3.49 €
327 à 623*	7.49 €	3.74 €
624 à 833	6.49 €	3.24 €
834 à 999	8.49 €	4.24 €
1000 et plus	9.49 €	4.74 €

Les passeports loisirs ou autres aides viennent en déduction de ces tarifs

Philippe LAGARDE précise que des familles contactent la collectivité pour évoquer la question de la hausse des tarifs. Il évoque la nécessité de retravailler ce point ultérieurement.

Accueils Périscolaires

	Aubas & Montignac	Autres sites
QF de 0 à 622	2.00 €	1.40 €
QF de 623 à	2.30 €	1.50 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte les grilles tarifaires présentées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour les accueils de loisirs de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

Demande de participation des familles aux séjours organisés dans le cadre de l'ALSH d'Aubas.

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires que dans le cadre de l'ALSH d'Aubas, il y a des séjours extérieurs qui sont proposés aux usagers du centre. Il propose de mettre en place, en plus du coût d'une journée / vacances, une participation des familles pour un montant de 80 € par enfant et par séjour.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la participation des familles à hauteur de 80 € par enfant pour les séjours organisés dans le cadre de l'ALSH d'Aubas en plus du coût par journée/vacances.

Ardeoin BOUCHEKIF apporte une précision : les tarifs présentés découlent des diagnostics réalisés sur le territoire ; l'idée étant de faciliter l'accueil des enfants des familles ayant les revenus les plus bas.

2014 39 : Demande de participation des familles aux séjours organisés dans le cadre de l'ALSH d'Aubas.

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires que dans le cadre de l'ALSH d'Aubas, il y a des séjours extérieurs qui sont proposés aux usagers du centre. Il propose de mettre en place, en plus du coût d'une journée / vacances, une participation des familles pour un montant de 80 € par enfant et par séjour.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la participation des familles à hauteur de 80 € par enfant pour les séjours organisés dans le cadre de l'ALSH d'Aubas en plus du coût par journée/vacances.

2014 40 : Tarification des activités organisées dans le cadre d'Anim'Ados

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les actions menées sur le territoire intercommunal en faveur des pré-adolescents et des adolescents, notamment sur les communes du Bugue et de Rouffignac. Il propose de demander une participation aux familles à hauteur de 10 € par jour et par jeune.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la mise en place d'une tarification de 10 € par jour et par jeune pour ces activités.

- **MODIFICATION STATUTAIRE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**

Philippe LAGARDE propose à l'assemblée de ne pas délibérer tout de suite sur ce point et d'attendre le prochain conseil communautaire. Gérard LABROUSSE le rejoint et dit qu'il faut une rencontre entre l'antenne du Bugue et celle de Montignac. Nathalie MANET CARBONNIERE n'a pas d'objection sur ce point.

2014 41 : Portage de l'espace de travail partagé créé à Montignac

Monsieur le Président expose que la CCVV a délibéré le 14 novembre dernier en faveur de la création d'un espace de travail partagé, 3 avenue de Lascaux à Montignac, au rez-de-chaussée des bureaux de la CdC, locaux intercommunaux dédiés à la CAE IRISCOP. IRISCOP souhaite toujours la création du tiers-lieu dans ces locaux, mais ne souhaite plus en assurer la logistique et l'animation. Elle souhaite que le tiers-lieu soit géré par l'association Lou PAC. Une gestion associative correspond mieux à l'outil. Le Président propose donc de poursuivre le projet avec Lou PAC. Il demande de se prononcer sur :

- La signature d'une convention d'objectif avec Lou PAC pour la gestion du tiers-lieu
- La signature d'une convention d'utilisation des locaux avec Lou PAC et IRISCOP

- du soutien technique à Lou PAC dans la démarche de création d'un tiers-lieu
- du soutien financier à Lou PAC pour la création et la vie du tiers-lieu.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la création d'un espace de travail partagé comme décrit ci-dessus.

Christian CARRARD demande à combien s'élève le soutien financier. Nathalie MANET CARBONNIERE répond qu'il s'agit de la somme de 5600 € en 2013, mais que cette somme n'est pas reconduite en 2014.

- **Présentation de la création du Syndicat Mixte ouvert Périgord numérique.**

Philippe LAGARDE passe la parole à Nathalie MANET CARBONNIERE. Elle expose à l'assemblée l'objectif de programme de fibrage très haut débit et souligne l'importance de ne pas avoir de fracture numérique. La région et les départements entament une réflexion. En Aquitaine, il faudra trouver 1,6 milliard d'euros pour financer le projet. La priorité es départements sera donnée à la construction des réseaux au niveau des établissements publics (collèges, hôpitaux...), c'est pour cela qu'il y a création de syndicats mixtes.

Gérard LABROUSSE ajoute que le SDE 24 va faire partie du syndicat et soulève le problème des zones pas ou mal couvertes par le bas débit.

Nathalie MANET CARBONNIERE rappelle au conseil que les communes de l'ancienne communauté de communes de la Vallée de la Vézère avaient déjà transféré la compétence.

Muriel DESBORDES GARRIGOU demande quelle sera la part d'autofinancement dans ce projet. La réponse apportée par Gérard LABROUSSE est d'environ 20 %.

François LABATUT intervient et met en avant le débat sur le déploiement numérique et dit qu'il est essentiel que tous les habitants aient la fibre optique mais émet des réserves sur l'intervention des opérateurs privés. Marcel POIRIER souligne la même chose. Christian CHEVALIER pense qu'il faudra du temps pour que tout se mette en place.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **Commissions** : Philippe LAGARDE informe les élus que les commissions voirie, budget, urbanisme notamment vont se réunir prochainement.

- **Locaux de la Communauté de Communes** : Philippe LAGARDE demande aux conseillers l'autorisation d'inscrire la question de l'acquisition des locaux Avenue de la Forge aux Eyzies à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, le propriétaire actuel souhaitant connaître la position de la collectivité. L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil.

- **Ordures Ménagères** : Philippe LAGARDE précise au conseil que les communes collectées par la SITA vont dénoncer leur contrat. Se pose aussi ma question de la question du personnel de la déchèterie de Rouffignac. Jean Paul QUENTIN et Christian CARRARD interviennent au sujet des ordures ménagères. Une discussion d'instaurer. Ils regrettent de ne pas être conviés aux réunions en la matière et Christian CARRARD précise qu'il existe des alternatives aux syndicats de collecte. Jean Paul DUBOS répond que ce sont les maires qui sont conviés aux réunions de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.